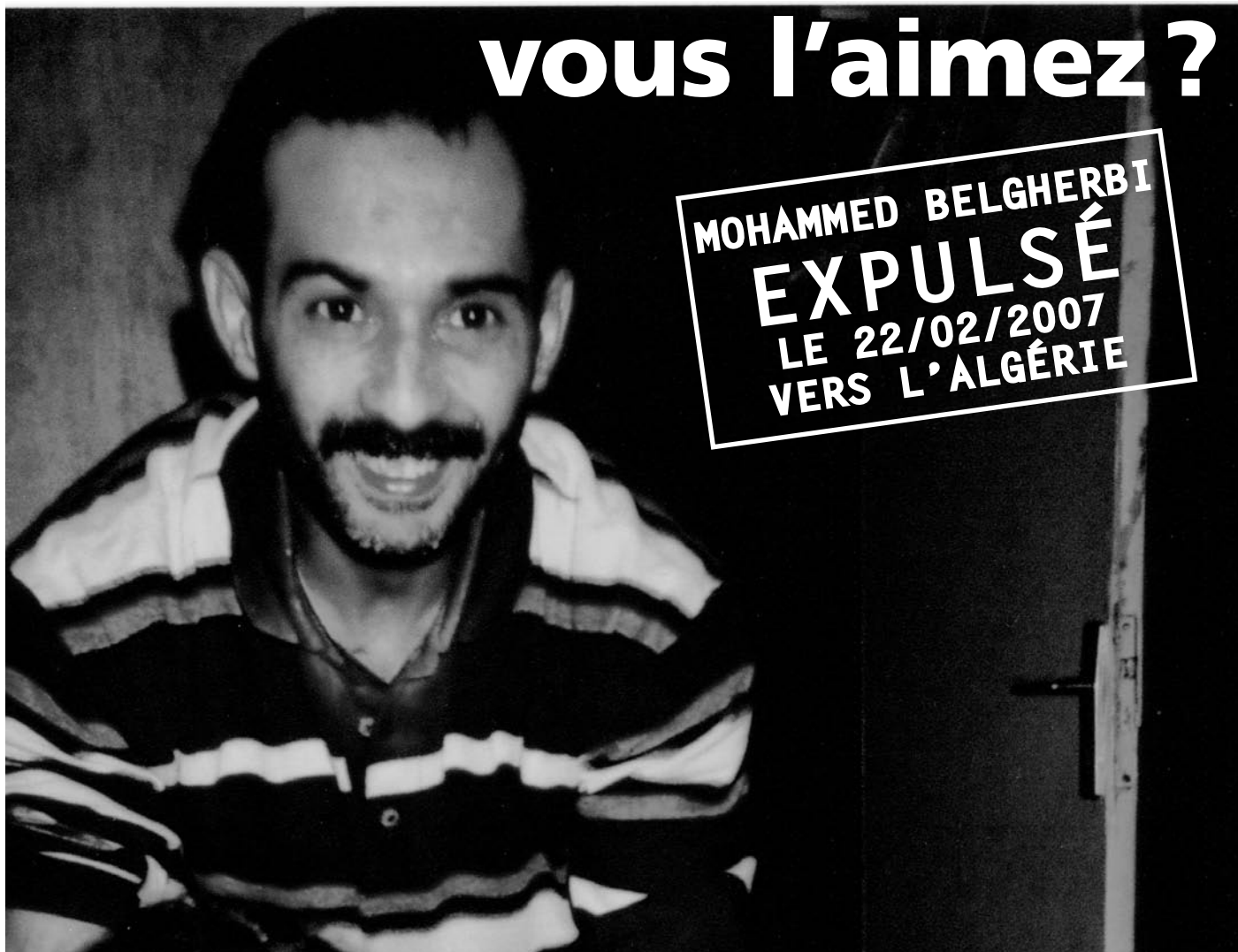


Cette France-là, vous l'aimez ?



La double peine a été officiellement abolie en 2003. Cependant, Mohammed Belgherbi continue, chaque jour, d'en subir les effets.

Arrivé en France en 1988 avec des papiers en règle, Mohammed Belgherbi est le père d'une famille de 5 enfants, tous scolarisés à Marseille: Rayan (2 ans), Yamina (8 ans), Mehdi (9 ans), Ahmed (14 ans), Oualid (16 ans). À terme, tous ses enfants auront la nationalité française. Sa compagne algérienne dispose, quant à elle, d'une carte de résidence de 10 ans.

À la suite d'un passage devant les tribunaux en 1994, Mohammed Belgherbi a été doublement condamné: à une peine de prison ainsi qu'à une interdiction définitive de séjour sur le territoire français. Expulsé une première fois à sa sortie de prison en 1996, il réussit à revenir rapidement

après de sa famille. Expulsé une seconde fois en 1998, il a mis plus de trois ans à la revoir. En 2005, il a demandé une assignation à résidence dans le but de pouvoir légalement rester auprès de sa femme et de ses enfants en travaillant. Cette demande a été refusée.

Interpellé à nouveau lors d'un simple contrôle de papiers, Mohammed Belgherbi a été expulsé le 22 février 2007, sans argent et sans bagage, vers un pays où personne ne l'attendait. Il n'a pourtant commis aucune infraction depuis 1994, si ce n'est celle de vivre auprès de sa famille.

Mohammed Belgherbi a purgé sa peine. Sa double, sa triple peine même. Il n'en est pas moins soumis à une cruelle alternative: être perpétuellement privé des siens ou demeurer clandestinement à leurs côtés.

vous pouvez la changer

www.CetteFranceLa.net